

CCAS : aide exceptionnelle Chèque carburant/mobilité sous certaines conditions



CCAS : aide exceptionnelle Chèque carburant/mobilité sous certaines conditions

Le CCAS de Valence-sur-Baïse, en regard de l'inflation, de l'augmentation des charges contraintes et notamment celle des carburants, propose une aide exceptionnelle sous conditions. Une offre qui devra être validée prochainement par le Conseil Municipal. Le montant de cette aide sera de 30 euros, en un seul versement.

Elle concerne les ménages domiciliés sur la commune, exerçant une activité au delà de 8km et dont le niveau de ressources est inférieur ou égal à un smic (1269.45 net). Le bénéficiaire devra justifier de son identité, de son domicile et fournir une copie du dernier avis d'imposition, ou des trois dernières fiches de salaire. A cet effet, une lettre d'information avec un coupon-réponse sont à votre disposition à l'accueil de la Mairie.

Pour l'admission des demandes, des permanences se tiendront à la Mairie: le lundi 21, de 17 à 19h, les samedis 19 et 26 mars, de 9h30 à 11h30.